



Cipango

Cahiers d'études japonaises

16 | 2009

L'invention des « arts populaires » – Yanagi Sōetsu et le Mingei

Réponse à l'éditorial de *Cipango* n° 15 : contes de la mauvaise foi ordinaire

Jean-Louis Margolin



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/cipango/393>

DOI : 10.4000/cipango.393

ISSN : 2260-7706

Éditeur

INALCO

Édition imprimée

Date de publication : 1 janvier 2009

Pagination : 241-277

ISSN : 1164-5857

Référence électronique

Jean-Louis Margolin, « **RÉPONSE À L'ÉDITORIAL DE *CIPANGO* N° 15 : CONTES DE LA MAUVAISE FOI ORDINAIRE** », *Cipango* [En ligne], 16 | 2009, mis en ligne le 21 novembre 2011, consulté le 27 mai 2020.
URL : <http://journals.openedition.org/cipango/393> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/cipango.393>

Ce document a été généré automatiquement le 27 mai 2020.



Cipango – Cahiers d'études japonaises est mis à disposition selon les termes de la licence Creative Commons Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Partage dans les Mêmes Conditions 4.0 International.

Réponse à l'éditorial de *Cipango* n° 15 : contes de la mauvaise foi ordinaire

Jean-Louis Margolin

NOTE DE L'ÉDITEUR

Cet article de Jean-Louis Magolin est une réponse à l'article de Arnaud Nanta « Le succès de l'Armée de l'Empereur : un symptôme » paru dans *Cipango* n° 15 en 2008. Les citations présentes dans ce texte et suivies d'une mention de paragraphe et de note font directement référence au texte en ligne de *Cipango* n° 15 (<http://cipango.revues.org/361>). La numérotation des paragraphes permet de vous situer dans le texte d'origine.

Beaucoup de bruit pour rien ?

- 1 La recension de mon livre (*L'armée de l'empereur : violences et crimes du Japon en guerre, 1937-1945*, Paris, Armand-Colin, 2007) par Arnaud Nanta, dans le n° 15 de *Cipango*, présente un caractère exceptionnel : par sa longueur (27 pages), et plus encore sans doute par son caractère d'« Éditorial », engageant donc avec une certaine solennité la revue dans son ensemble. J'aurais tout lieu de me féliciter de l'attention suscitée par mon ouvrage auprès de spécialistes si reconnus, s'il ne s'agissait en fait d'une entreprise de démolition, qui ne reconnaît pas à mon travail le moindre mérite (les seuls bons passages seraient ceux où je paraphaserai d'autres auteurs –\$ 50 et note 70 !), et qui remet fondamentalement en cause mes compétences d'historien, aussi bien que mon honnêteté intellectuelle. Qu'on en juge : « Cet ouvrage n'apporte aucune information nouvelle, n'est pas une synthèse critique objective des travaux existants, procède par affirmations aussi tranchantes qu'infondées, maltraite et manipule (*sic*) les

meilleurs auteurs, en appelle à l'émotion plus qu'au raisonnement, flatte les clichés sans vergogne et épouse des positions révisionnistes contestables »¹ (§ 52). Diable !

- 2 Les oreilles m'en tintent encore. Mais, après tant de bruit et de fureur, je m'étonne moi-même de ne pas me trouver plus gravement atteint, au point de me sentir pleinement en mesure de contre-attaquer. En effet, plus que de bombes dévastatrices ou de balles qui tuent, l'article de Nanta semble fait de pétards passablement mouillés : beaucoup de fumée, quelques sifflements stridents, mais d'arguments solides, d'accusations fondées, point – ou si peu. Quiconque a pris part à une soutenance de thèse, d'histoire en tout cas, sait que la solution la plus courante et la plus simple pour accabler l'impétrant est de lui mettre sous le nez ses erreurs factuelles et ses oublis. Or d'oubli, Nanta n'en mentionne pas. Et, s'agissant des erreurs, il ne relève que ma qualification de « revue » pour le *Jiji Shimpō* (§ 18 et note 24), alors qu'il s'agit bien entendu d'un quotidien ; ainsi que la datation du procès soviétique de l'unité 731, à Khabarovsk (§ 34) – il eut lieu du 25 au 31 décembre 1949, et non en 1950 comme je l'avais écrit². Dont acte, mais c'est plutôt peu, sur 480 pages³. Comme je ne puis croire que ce soit par bonté d'âme que mon contradicteur s'en tienne là, je ne peux qu'en conclure que lui-même admet – par omission certes – le caractère scrupuleux et documenté de mon travail. À dire vrai, des lecteurs moins mal intentionnés à mon égard m'ont signalé trois ou quatre autres erreurs, du même niveau de gravité. Je laisse à la sagacité de Nanta le soin de les mentionner dans la réponse qu'il ne manquera pas de m'opposer.
- 3 Qui veut noyer son chien l'accuse de la rage : mon recenseur, souvent en mal de fondements textuels à ses cinglantes accusations, en est souvent réduit à surinterpréter, et plus souvent encore à déformer ce que j'ai écrit. Les cas sont si nombreux que je craindrais de lasser le lecteur à tous les relever. On s'en tiendra aux plus significatifs de la « méthode Nanta ». Commençons par les déformations. Tout à son enthousiasme de me prêter un « discours culturaliste », il laisse entendre que je ne prendrais mes distances par rapport à celui-ci que dans une simple note (§ 5 et note 10). Or, si celle-ci existe bien, c'est en amorce de partie de chapitre (« *L'armement des esprits* » – un élément central de mon exposé) que je précise ma vision : « Le Japon du début du xx^e siècle est marqué d'une véritable « invention de la tradition » : volonté de retour vers un passé idéalisé, mais concrètement instrumentalisé au profit des responsables politiques qui orchestrent le mouvement. » (p. 40)⁴. Nanta se réfère à ce passage, mais sa formulation interdit de saisir qu'il s'agit bien là de ce « texte principal » qu'il incrimine. Vous avez dit culturaliste ? Sur la quatrième de couverture elle-même je précise : « Les explications, trop simples, par la culture ou le contexte ne tiennent pas ». Peut-on faire plus clair ?
- 4 Toujours à me faire dire que le Japon serait marqué par les invariants, Nanta prétend que pour moi le « néoféodalisme » serait une « notion essentielle » (§ 4). Il en a en effet déniché une occurrence, mais en omettant de préciser qu'elle est *unique* dans mon livre. Et surtout il en travestit totalement le contexte. Qu'ai-je dit ? « En 1928 (...) le général Araki Sadao systématise ces méthodes (...) : l'« armée de l'Empereur » (*kogun* – le terme lui-même est nouveau dans son néoféodalisme) se voit interdire... » (p. 55). Qu'en tire le recenseur ? « ... Jean-Louis Margolin réfute en bloc la modernité de l'État de Meiji dans lequel il ne voit qu'un 'néoféodalisme' (p. 55) » (§ 7). Je le mets au défi de trouver une seule phrase où je réfuterais la modernité de Meiji, que ce soit en bloc ou en détail. Dans la page même où il mentionne mon interrogation sur les violences de guerre japonaises⁵, en ajoutant que pour moi elles « auraient un caractère non moderne et

seraient issues du Moyen Age » (§ 5), je précise en fait : « L'armée elle-même, on l'a dit (chap. 1), et plus globalement le système politique japonais ont bien changé de 1905 à 1945 » (p. 131). Voilà qui devrait également faire justice de mon amalgame avec les historiens staliniens (pour changer un peu d'associés) : comme eux, je saisis « le Japon de 1868 à 1945 comme un seul bloc » (§ 6 et note 11). Il est plus irritant encore de me faire faire ainsi la leçon : « le *bushidō* (...) dans les années 1930 (...) fut précisément instrumentalisé par les militaristes, dont Jean-Louis Margolin se fait donc ici le fidèle interprète » (§ 5), car je le construirais en doctrine invariante. Je passe en fait mes p. 33 et 34 à affirmer le contraire, en me fondant sur l'exposé de Tanaka Yuki (que Nanta apprécie au moins autant que moi), et en précisant : « Tanaka a raison d'avancer que bien des commentateurs occidentaux se sont laissés prendre au piège des militaristes nippons en exagérant le caractère traditionnel de leur comportement lors du second conflit mondial. » (p. 33, n. 37). Où est la différence avec ce qu'en dit Nanta ? J'étudie soigneusement, p. 54-56, en commençant à l'extrême fin de l'ère Meiji, « les signes d'un puissant réarmement idéologique » (p. 54), et j'insiste sur sa nouveauté, même s'il tend, pour mieux se faire accepter, à se présenter en termes archaïsants. Et quel serait le sens du chapitre entier (chap. 3, p. 89-130) consacré à l'interrogation sur l'existence d'un fascisme japonais (à laquelle j'apporte une réponse prudemment positive), si je voyais tout avec des lunettes culturalistes ? Le fascisme en 1930, que je sache, ce n'était pas archaïque, et encore moins issu du tréfonds de la tradition japonaise.

- 5 Nanta prétend que je présenterais le Japon « comme continûment violent depuis bientôt mille ans » (§ 6). A-t-il lu, en ouverture du chapitre 1, mes pages sur le traitement particulièrement humain des prisonniers de guerre russes et allemands, au début du xx^e siècle ? Elles me permettent d'avancer que : « On ne doit (...) pas ajouter foi à l'idée d'un atavisme meurtrier chez les Japonais, même restreint aux période féodale et post-féodale » (p. 30)⁶. Pourtant, cet atavisme meurtrier, Nanta prétend le retrouver partout dans mon livre. Je le présenterais comme « une véritable culture de population, une « seconde nature » (p. 314) » (§ 6). Si l'on se reporte à la page citée, on voit pourtant que je n'évoque qu'un commandant japonais de camp de prisonniers occidentaux, et non tous les Japonais du dernier millénaire (!), comme le laisse entendre la phrase même où Nanta me cite. Même à étendre cette propension à la violence à l'ensemble des militaires japonais des années 1937-1945, ce que je fais effectivement (et qu'on me démontre que ce ne fut pas le cas...), cela ne constitue en rien une « culture de population » quasi-intemporelle. Ainsi, la dénonciation du comportement massivement brutal de la Wehrmacht, et donc de millions d'Allemands des années 1939-1945, ne rejaillit aucunement sur les contemporains de Goethe, ou sur ceux d'Angela Merkel âgés de moins de 80 ans. Mais, même dans l'armée nipponne de temps de guerre, tous ne sont pas à mettre dans le même sac. Ainsi, je n'ai pas dit, n'en déplaie à mon recenseur, que l'armée « permet à tous de communier autour d'un 'esprit (...) de brutes sadiques' » (§ 12) : le passage incriminé se trouve dans une page (p. 57) qui ne parle que du comportement des officiers et sous-officiers à l'égard de leurs hommes. Quant à « l'idée de 'force de consensus' » (p. 95), tant rabâchée à propos des sociétés asiatiques » – et c'est vrai –, je ne l'avance, avec la plus grande clarté, qu'à propos des années de guerre. Je ne vois pourquoi il faudrait se passer de l'utile notion de consensus, sous prétexte que beaucoup en auraient abusé – ce qui est le lot commun d'à peu près tous les concepts de science politique.
- 6 Ces déformations sont convergentes : elles visent à me faire passer, non seulement pour un culturaliste, mais aussi (et c'est bien plus grave) pour un dénonciateur haineux d'un

Japon « violent par prédestination » § 19), pour un contempteur des Japonais de tous les temps, et dans leur ensemble. Je flatterais « les stéréotypes les plus crasses » (§ 6). Bref, c'est plus que sous-entendu, je serais un raciste. Et qui, aujourd'hui, est davantage disqualifié intellectuellement qu'un raciste ?

La comédie des erreurs

- 7 Arnaud Nanta, qui me reproche de ne pas lire le japonais (on y reviendra), semble quant à lui avoir du mal à comprendre le français. Par exemple, § 9, il me blâme pour avoir dissocié les conquêtes territoriales de l'ère Meiji « du contexte international qui était celui de l'expansionnisme colonial ». Or, quelques phrases avant celle sur laquelle il s'appuie pour ce dire, j'écris, en ouverture de partie de chapitre : « Le Japon de Meiji veut être de son temps : celui des chemins de fer et des robes à crinoline, mais aussi celui de la colonisation et de l'impérialisme. Il s'agit d'une certaine manière d'exorciser les risques de domination extérieure en se hissant soi-même dans le club restreint des pays dominateurs » (p.68). Comment prétendre que j'aurais nié l'existence de violences policières « notamment après 1927 » (§ 14 et note 18), alors que je signale « qu'un nombre important d'interpellés – probablement plusieurs centaines – moururent des suites des tortures et mauvais traitements subis dans les commissariats et centres de détention » (p. 106), et ce, après 1927 ? En fait, le passage auquel Nanta se réfère se borne à mentionner l'interdiction des violences sur les détenus par le procureur général, en 1927 (p. 105). Cela ne veut évidemment pas dire que cette mesure ait été suivie d'effet, et ce jusqu'en 1945. Dans le même ordre d'idées, il croit asséner un bon coup à mon « idée de 'consensus' » (§ 16) en m'opposant les « 75 000 arrestations d'opposants politiques » opérées entre 1928 et 1945. Or j'ai moi-même mentionné un chiffre équivalent (66 000, mais entre 1928 et 1941), toujours p. 105. Quant à considérer que « ce chiffre est énorme » (§ 14 et note 20), je laisse l'appréciation à Nanta : cela représente une moyenne annuelle de 4 000 arrestations (qui ne signifient pas obligatoirement détention de longue durée, tant s'en faut), dans un pays de 75 millions d'habitants. Au même moment, l'URSS, seulement deux fois plus peuplée, envoyait routinièrement au Goulag des centaines de milliers de détenus chaque année. Ne pas s'interroger sur pareille différence dans le maniement de la violence d'Etat ne serait pas sérieux.
- 8 Mon contradicteur se montre parfois vraiment trop peu scrupuleux. Ainsi, avant d'affirmer que « le lecteur ne saura absolument rien » (§ 24) de la bataille nippo-soviétique de Nomonhan, en 1939, il aurait pu se reporter p. 83, où elle est intégrée à mon exposé sur la marche à la guerre. Elle y figure brièvement, certes : mon propos n'est pas une histoire des péripéties militaires ou de la diplomatie. Il est plus renversant encore de m'entendre dire que « le lecteur n'apprendra rien non plus du déroulement concret du massacre de Nankin » (§ 24) : je n'y consacre pas moins de onze pages (p. 173-182 et 188-190), plus de nombreuses notations dans le reste de mon chapitre 5, qui porte entièrement sur ce forfait (avec 47 pages, c'est le plus long de l'ouvrage). Comment peut-on aussi me reprocher, sur le même sujet, de m'en être tenu à « une démonstration-conclusion en réalité fort abrupte, cantonnée à un unique paragraphe (p. 203) » (§ 27) ? Nanta n'a-t-il pas perçu que mon chapitre allait en réalité jusqu'à la page 215, et que sa dernière partie, longue de dix pages, s'intitulait justement « Le sens de Nankin » ? Décidément mal inspiré, Nanta croit judicieux de s'exclamer ensuite : « comment imaginer que les crimes et les violences commis par l'armée

japonaise puissent être sans aucun rapport avec la structure de celle-ci » – c'est l'objet d'une bonne part de mon chapitre 1 – « ni avec le déroulement effectif de la guerre ? » (§ 24), sur lequel porte la totalité de mon chapitre 4, intitulé « *La violence de la guerre* ». Je considère en effet celle-ci comme en partie à l'origine des *violences de guerre*. Dès les premières phrases de ce chapitre, je précise en effet : « l'acharnement et les conditions particulières des affrontements de 1937-1945 firent sauter une à une les barrières psychologiques, et, pour beaucoup de combattants, transformèrent les pires atrocités en un prolongement presque naturel, inévitable sinon toujours justifiable, d'une guerre elle-même fréquemment atroce. » (p. 131-132).

- 9 À propos de mon traitement de l'unité 731 (et, au-delà, du programme japonais d'armes biologiques), les accusations sont tout aussi légères. Nanta croit bon d'assurer : « Encore aurait-il fallu préciser, ce qui n'est pas fait, que ce sont les États-Unis qui récupérèrent les rapports de l'unité 731 pour utiliser les données cliniques qu'ils recelaient » (§ 33). C'est fait, p. 251 (pourtant citée juste avant par mon recenseur). J'ajoute que les Américains conclurent assez vite au faible intérêt pour eux de ces données, mais que néanmoins « Ceci n'atténue pas le scandale que constitue la protection accordée à des criminels de guerre avérés » (p. 251, n. 132). Je ne comprends pas par ailleurs pourquoi, quelques lignes plus haut, il me reproche « la disparition soudaine » de la guerre bactériologique dans mon compte-rendu du procès de Tōkyō. C'est tout simplement qu'on n'en parla pas, sur pression américaine, ce que j'indique et commente, p. 390 – Nanta le reconnaît. Qu'aurait-il fallu dire de plus ? Toujours à propos de ce procès, on atteint des sommets avec cette assertion : « Jean-Louis Margolin doute « singulièrement » (p. 387) du bien-fondé de la présence de l'URSS » (§34 et note 47) au Tribunal. Qu'ai-je donc écrit ? « quoiqu'on pense des États qui composèrent le Tribunal (et singulièrement de l'URSS de Staline), l'important n'est pas de savoir qui sont les juges, mais comment ils se comportent. Or, la durée et la qualité des débats (...) : tout ceci plaide en faveur d'une justice authentique. » (p. 387). Le contresens est donc total : je ne conteste pas la présence de l'URSS, je la défends au contraire, en considérant qu'elle n'est pas un argument valable (pas plus qu'à Nuremberg) pour rejeter la légitimité et les conclusions essentielles du procès. Mais, pour l'esprit systématique du recenseur, je suis un réactionnaire, donc forcément pro-américain fanatique aussi bien qu'anti-soviétique frénétique. Tant pis pour ce que j'ai écrit, quand cela contredit sa vision⁷.
- 10 Le travestissement est tout aussi complet, s'agissant des femmes dites de réconfort – en fait prostituées militaires de temps de guerre. Nanta prétend que, selon moi, elles « auraient été « sciemment volontaires » (§ 35). Utilisation classique de la citation tronquée, car j'écris en fait : « Un nombre important de femmes furent sciemment volontaires (*au Japon surtout*⁸, mais aussi en Corée) » (p. 423). Et je précise sur la même page, quelques lignes plus loin (ce qui n'a donc pu échapper à mon recenseur) : « L'esclavage sexuel frappa bien davantage les Chinoises raflées à Nankin ou ailleurs, les Philippines ou certaines Indonésiennes (chap. 5, 6, 9). ». Voilà qui devrait suffire à faire justice des assertions répétées comme quoi « l'auteur (...) dénie totalement le problème de l'esclavage sexuel » (§ 25), ou comme quoi, *dans leur globalité*, les *ianfu* auraient pour moi relevé « d'une prostitution aux armées tout à fait habituelle (hormis la proportion des Coréennes), qui ne doit surtout pas être confondue avec de l'esclavage sexuel ou de la prostitution forcée » (§ 37). Non seulement je ne rejette en fait ni l'un, ni l'autre de ces qualificatifs – on y reviendra – mais j'ajoute : « nombre des femmes de réconfort – mais pas toutes – furent les victimes de crimes, de guerre ou de droit commun, au

regard non seulement du droit actuel, mais aussi des règles internationales en vigueur dans la période concernée, que ce soit la Convention de 1925 interdisant le trafic d'êtres humains, ou les Conventions de La Haye (1899 et 1907), qui protègent en temps de guerre les civils d'actions de force sans but militaire » (p. 354). N'est-ce pas suffisamment clair, monsieur Nanta ? Qu'auriez-vous écrit vous-même de plus ? Quant aux ONG coréennes qui défendent (parfois avec des exagérations, que je relève) les droits des victimes de ces exactions, il est outrageant de prétendre qu'avec moi « elles sont renvoyées à 'un consensus de haine qui confine souvent au racisme' anti-japonais (p. 420 *sic*) » (§ 35, repris § 40). Ma formule renvoie en fait, de manière parfaitement claire, à la représentation donnée des Japonais dans divers lieux de mémoire sud-coréens. Je défie quiconque de montrer que j'aurais tort de porter cette qualification. Rien à voir, en tout cas, avec la question des *ianfu*.

- 11 Venons-en (beaucoup plus brièvement) aux surinterprétations. Et, pour en rester au sujet qui vient de nous occuper, mentionnons cette note du recenseur, en manière de condamnation définitive (§ 36 et note 53). Elle s'en prend à « la thèse Hata-Margolin – nier le caractère coercitif de l'enrôlement des « femmes de réconfort » et relativiser leur nombre » (premier amalgame abusif : je ne « nie » ni ne « relativise » – on aura dans un moment confirmation de ce dernier point) qui « correspond précisément à la position d'une partie du Parti libéral démocrate, par exemple celle de l'ex-Premier ministre Abe Shinzō » – second amalgame, qui devrait stupéfier quiconque a lu mon livre : je m'en prends constamment aux positions révisionnistes et à leur contamination du PLD, par exemple p. 396-403. Je considère en outre comme positif le Tribunal symbolique réuni à Tōkyō en 2000 afin de condamner les crimes sexuels de l'armée japonaise (p. 426). Avide de m'affubler d'autres compagnonnages encombrants, Nanta m'assimile également (quoique de manière détournée) aux positions de Nicolas Sarkozy sur l'Afrique, telles qu'exprimées dans son discours de Dakar (§ 57 et note 82)¹⁰. Je m'étonne que George Bush manque à l'appel. Si vite oublié ?
- 12 J'aurais cependant tort d'espérer m'en tirer à si bon compte, puisque Nanta m'inflige la compagnie de gens encore moins sympathiques. Selon lui, en effet, à travers mon analyse de l'étendue du consensus des années de guerre et du succès de la politique de « conversion » (*tenkō*), je « nie par principe la possibilité même qu'une opposition ait pu exister dans le Japon d'alors. Cela revient *in fine* à légitimer une nouvelle fois l'idéologie des militaristes au pouvoir » (§ 16). D'abord, je nie d'autant moins la possibilité d'une opposition que je parle de celle-ci, p. 102. Mais j'ajoute qu'elle fut très faible et isolée, et ne suscita jamais un véritable mouvement de résistance, si minime soit-il, *même parmi les Japonais de l'étranger*¹¹. Il ne s'agit pas d'une question de principe, mais d'un état de fait, qui mérite quand même réflexion. Quant au consensus (qui ne s'exerça pleinement qu'entre 1936 et 1945, ou peut-être même seulement 1944), il s'agit d'un processus, non d'un état permanent, ou seulement stabilisé. Ce qu'avance Nanta tient en tout cas de la pure calomnie – une calomnie d'autant plus choquante qu'elle fait de moi le défenseur de criminels et d'assassins.
- 13 La compagnie de l'historien Pascal Blanchard me dérange, certes, moins. Cependant, il est abusif de m'associer à sa conception d'un rôle primordial de la colonisation dans la formation de l'État-nation moderne (§ 21). Je la rejette en général, et en particulier pour la France autant que pour le Japon. Sans quoi, pourquoi aurais-je commencé (chap. 1) par évoquer la construction de l'État et de l'armée à l'ère Meiji, ne plaçant les aventures coloniales qu'au chapitre 2 ? Je mentionne cependant, en ouverture de celui-

ci : « on ne peut dissocier l'effort impérialiste obstiné du Japon de la victoire progressive des options les plus extrêmes auquel il donne lieu » (p. 65). Le rôle délétère de l'armée du Kwantung, dès 1928, en constitue une bonne illustration. Tōjō y accomplit une partie de sa carrière. Plus généralement, il est difficile de nier que l'expansion coloniale et impériale ait joué au Japon un rôle particulièrement significatif, que ce soit par les effectifs militaires engagés, par l'étendue des pertes subies ou infligées, par le haut niveau des administrateurs coloniaux (le cas d'Itō Hirobumi – ancien Premier ministre – est emblématique), par l'importance de la colonisation de peuplement, enfin par la proximité du territoire métropolitain et donc le caractère hautement stratégique des territoires colonisés. Ces derniers furent assimilés à la métropole dans les dernières années de la guerre, chose exceptionnelle dans l'histoire de la colonisation (l'Algérie est à peu près la seule autre exception).

- 14 Sur un autre segment du spectre idéologique, je me vois également associé abusivement à un historien du massacre de Nankin, Yamamoto Masahiro¹² (§ 28 et note 34). Il m'a paru intéressant que, dans un ouvrage très solidement documenté, un « révisionniste modéré », de son propre aveu, en soit venu à admettre (jusque dans son titre) la réalité de si terrifiantes atrocités, et à démontrer que de hauts responsables militaires les avaient laissées faire, ou encouragées. D'où mes multiples références à ce travail, désormais incontournable sur la question. Cela n'implique aucunement que je reprenne à mon compte les conclusions de Yamamoto (il banalise à l'excès l'événement) ou son chiffrage des victimes (nettement trop faible, en regard des informations mêmes qu'il fournit).
- 15 Surinterprétation sémantique enfin : Nanta veut voir un sens dépréciatif derrière mon utilisation fréquente de l'épithète *nippon* (§ 53 et note 73). J'ai simplement voulu éviter de répéter *japonais* de trop nombreuses fois (ce qui passe mal en français écrit), et ai traité les deux termes en exacts synonymes. Puis-je de plus rappeler que, justement durant la période militariste, le nom officiel du Japon en langues occidentales devint *Nippon*¹³ ? Dans la même note, il prétend que j'userais et abuserais « des termes 'samurai' (pour parler des soldats), 'rōnin' ou 'sabre' ». Je n'en abuse certes pas : six occurrences pour *rōnin* (dont deux pour le glossaire et l'index) en plus de 160 000 mots, alors que ce terme a pris un sens nouveau dans la science politique du xx^e siècle (chez Maruyama Masao, par exemple), désignant un aventurier violent, mi-militant politique, mi-gangster ; seize occurrences pour *samourai*, aucune ne désignant les militaires du second conflit mondial. J'ai, certes, utilisé « sabre » 39 fois (il faisait partie de l'équipement du militaire de la guerre de l'Asie-Pacifique), mais aussi « baïonnette » (qui fait certes moins couleur locale) pas moins de 34 fois.
- 16 J'ai évoqué plus haut les difficultés d'Arnaud Nanta à comprendre ce qui est écrit. Ses contresens sur ce qui est dit sont tout aussi renversants. Comment peut-il prétendre que, lors du colloque du 70^e anniversaire du massacre de Nankin à la Sorbonne, mon livre aurait été « sévèrement critiqué » (§ 56 et note 78) ? J'aurais scrupule à l'évoquer autrement, mais à cette occasion mon discutant, le sinologue Jean-Luc Domenach, parla à mon propos du meilleur livre français qu'il ait lu sur l'Asie depuis des années. S'il y eut aussi des critiques (ce qui est la règle et l'intérêt de l'exercice), elles n'eurent rien à voir, ni dans le fond, ni dans la forme, avec ce que Nanta m'inflige.

À propos de Nankin

- 17 Je pourrais m'en tenir là. Tant de déformations, tant de surinterprétations, des amalgames si abusifs : il y a là de quoi disqualifier vingt fois un auteur – sauf à décider de jeter par-dessus bord les critères les plus élémentaires de l'honnêteté intellectuelle. Il reste que, sur quelques points essentiels (Nankin, le procès de Tōkyō, les *ianfu*), Arnaud Nanta m'oppose un certain nombre d'arguments sérieux. Par respect pour le lecteur, et pour clarifier mes positions, il me faut maintenant lui répondre sur ces points, qui nous éloigneront quelque peu de la polémique la plus directe.
- 18 Je commencerai, comme mon contradicteur, par le massacre de Nankin, que, selon lui, je « relativise » (§ 26, idée répétée § 28). Il est plaisant que, sur ce point, il croie judicieux de m'opposer à un prétendu consensus « des savants japonais, chinois et coréens » qui auraient mené « des recherches aujourd'hui largement convergentes » (§ 25). Et de faire un sort au manuel d'histoire contemporaine commun publié en 2005 dans les trois pays (§ 25 et note 30). On ne peut que saluer le principe même d'une telle initiative, mais manifeste-t-elle réellement l'avancée mentionnée ? Alain Delissen, dans l'étude qu'il y consacre¹⁴, émet de sérieux doutes. Il constate en particulier que le comité éditorial japonais « collectionne les positions périphériques dans le champ de la légitimité socio-universitaire »¹⁵. Quant au contenu : « loin d'être aussi 'neuf qu'escompté, le manuel CJK¹⁶ s'accorde bien davantage au 'vieux' manuel d'Etat (modernité souffrante, nation résistante, Japon au pilori) que d'autres manuels 'alternatifs', autorisés ou pas, qui tentent une nouvelle écriture de l'histoire de Corée, loin du paradigme obligé de l'histoire nationale-nationaliste »¹⁷. Delissen ajoute même : « on peut douter que ces histoires parallèles se rejoignent ailleurs qu'à l'infini »¹⁸. Il semble qu'Arnaud Nanta soit lui-même conscient de cette situation de fortes tensions mémorielles persistantes, ou même renouvelées : il évoque dans une publication récente « un nouveau paradigme d'interprétation du passé dans lequel histoire et mémoire s'entrecroisent pour produire des revendications contre le « système impérial » au Japon ou contre le Japon chez les voisins dont le nationalisme nouveau oppose agresseurs et résistance au sein d'épopées manichéennes »¹⁹. Il précise même, dès le début de son texte : « La mémoire de la colonisation japonaise moderne (1895-1945) et celle de la Guerre de Quinze ans se sont imposées depuis le début de la décennie 1980 comme des objets de tension croissante entre le Japon, les deux Corée et la République populaire de Chine »²⁰. C'est pourtant bien le même Nanta qui m'adresse ce reproche : « contrairement à ce qui est affirmé dans l'ouvrage (p. 354), ce retour de mémoire n'a eu en réalité aucune conséquence sur les relations diplomatiques entre la Corée et le Japon. » (§ 38)²¹. Mon contradicteur ne paraît pas craindre de se contredire !
- 19 Poursuivant dans la même veine, Nanta prétend que, à propos de Nankin, il y aurait trois thèses : celle des négationnistes (à laquelle il consent de ne pas m'amalgamer), la « thèse minimaliste » (la mienne, selon lui, et celle du ministère japonais de la Défense), enfin celle « de la majorité des historiens » (§ 30). Il renchérit, en soulignant « combien la thèse de l'auteur (construite sur du sable) diffère de celle généralement admise (prudemment élaborée) » (§ 29). Or cette schématisation n'a aucun sens : entre la cinquantaine de victimes de simples bavures admise par Tanaka Masaaki²², ancien secrétaire du général Matsui Iwane (qui commandait en 1937 le corps expéditionnaire en Chine centrale – donc à Nankin) et les 430.000 morts de certains travaux chinois récents, il y a en fait toutes les nuances de l'arc-en-ciel. C'est faire preuve d'une

profonde ignorance que de m'opposer les travaux de l'historien Kasahara Tokushi²³, en précisant qu'il « conclut pour sa part à un nombre de morts civils et militaires aux alentours de 120 ou 130.000 à 200.000 morts, *en accord avec les résultats récents des universitaires chinois* »²⁴ (§ 29). Mais une telle évaluation frise en Chine le révisionnisme : les « 300.000 morts » inscrits en très grand sur le Mémorial de Nankin y font figure de dogme infrangible (sinon à la hausse)! Pas étonnant que la référence « chinoise » mentionnée par Nanta pour conforter son assertion provienne... de Taipei (§ 29 et note 40). Je ne lui ferai pas l'injure de lui expliquer pourquoi Taiwan et la Chine populaire, ce n'est pas tout à fait la même chose... Ma propre évaluation (50.000 à 90.000 morts) est en réalité plus proche de celle de Kasahara (ou de Honda Katsuichi²⁵) qu'eux-mêmes ne le sont de l'histoire officielle chinoise.

20 Si je diverge cependant des auteurs précités (mais je ne « disqualifie » (§ 29) pas Honda – je laisse à Nanta ce type de comportement, qui lui est plus familier qu'à moi), c'est effectivement pour l'élargissement du théâtre du massacre auquel ils croient judicieux de procéder. Le recenseur m'a cependant mal lu, et a encore moins lu l'ouvrage d'Honda auquel je me référais p. 204. En effet, celui-ci ne se contente pas de traiter les six districts de la municipalité de Nankin comme une unité géographique pertinente ; il envisage aussi de considérer l'espace-temps de la campagne de Nankin (donc toute la zone comprise entre Shanghai et la capitale chinoise d'alors, et dès novembre 1937) comme insécable. Du point de vue de la logique stratégique aussi bien – hélas – que des violences de masse contre les civils, omniprésentes, cela peut faire sens. Le problème est qu'on aboutit ainsi à « noyer » les données relativement précises et solides en notre possession, à propos de la ville proprement dite et de ses environs proches²⁶, dans un océan de faits encore très partiellement établis, qui concernent une zone vaste comme le quart de la France, et dès alors peuplée de dizaines de millions de personnes. Il est plus que probable que les morts hors combats y dépassèrent largement les 430.000 de l'évaluation chinoise la plus haute, mais il est en fait impossible de fournir un chiffre fiable, même très approximatif. L'espace de la municipalité ne vaut guère mieux : en Chine, les grandes villes s'adjoignent d'immenses étendues parfois purement rurales, d'une taille comparable à l'Île-de-France ou à l'Alsace. Les données, là encore, manquent souvent cruellement. Enfin, semblable extension²⁷ fait perdre de vue ce que les événements de Nankin eurent de spécifique : le massacre des prisonniers de guerre chinois, à très grande échelle ; l'existence d'une « Zone de sécurité » pour les civils, administrée par les étrangers résidents ; les pillages, destructions et exactions propres au cadre d'une grande métropole, de plus devenue ville de garnison pour l'occupant japonais. En tout cas, quand on s'est un peu penché sur le sujet, la recommandation de Nanta (« déterminer dans sa globalité l'événement qui s'est déroulé entre la fin 1937 et le début 1938 à cet endroit de la Chine » – § 29) apparaît étonnante de naïveté. « L'événement », « cet endroit » : qu'est-ce que cela signifie, au juste ? Là est toute la question.

21 Or, sur Nankin *stricto sensu*, on possède d'importantes certitudes relatives : le nombre de soldats chinois présents lors de la prise de la ville, le 13 décembre (il n'a jamais été sujet à grandes controverses), la population civile résiduelle (évaluée à 200.000-250.000 par les autorités chinoises, par le Comité international de la Zone de sécurité, par les journalistes américains présents, par les occupants japonais...), et les victimes civiles des deux terribles mois qui suivirent l'entrée des forces nippones (comptabilisées au travers d'une enquête très minutieuse réalisée juste après la fin des massacres par Lewis S.C. Smythe, professeur de sociologie à l'université de Nankin, assisté de vingt de

ses étudiants ; elle s'étendit à deux des districts ruraux, mais pas à l'ensemble du territoire municipal)²⁸. Cette enquête est à l'origine des « 12.000 morts civils » (§ 30), origine pourtant attribuée par Nanta aux « minimalistes » japonais. En fait, ce chiffre fut repris par le professeur d'histoire Miner Bates (présent à Nankin en 1937-38) lors du procès de Tōkyō, mais il précisa qu'il s'agissait d'un minimum, et qu'il ne concernait que la ville *intra muros*. Comme Smythe avait par ailleurs comptabilisé une dizaine de milliers de victimes civiles dans les zones adjacentes, j'ai cru pouvoir conclure à un total de « 30.000, voire un peu plus » (p. 203), auxquels il convient d'ajouter 30.000 à 60.000 militaires massacrés après la bataille (p. 185). Je m'éloigne donc sensiblement de la « thèse minimaliste », mais Nanta ne l'a apparemment pas remarqué...

- 22 Le principal argument de ceux que je dénommerais pour ma part « maximalistes » (Iris Chang en est la représentante la plus connue) consiste selon eux en l'absence de prise en compte par le Comité international d'une très importante population, essentiellement composée de réfugiés, qui aurait résidé dans les quartiers et faubourgs de la ville situés hors de son contrôle. Ils auraient fait l'objet d'un massacre de type génocidaire, avec des victimes par centaines de milliers, pour la plupart des femmes et des enfants²⁹. On peut faire à cette thèse de multiples objections. Deux, en particulier, me paraissent imparables. D'une part, alors que les massacres de soldats prisonniers se déroulèrent loin du regard des étrangers présents à Nankin, ceux-ci en furent largement et presque immédiatement informés : les tueries de masse laissent toujours quelques survivants, généralement blessés, et ceux-ci parvinrent assez souvent à se glisser jusqu'à la Zone de sécurité, où ils furent soignés. Or *pas un* de ces rescapés ne témoigna d'un massacre à grande échelle de civils. D'autre part, on possède l'état précis des cadavres collectés et inhumés par les organisations charitables chinoises : 97 % à 99 % sont ceux d'hommes adultes³⁰. Tout ceci, « du sable », monsieur Nanta ?
- 23 Ce dernier donne une nouvelle preuve de ses ignorances en mentionnant dédaigneusement « un recueil de témoignages divers » parmi mes sources, sans autre précision (§ 28). Il faut se reporter au paragraphe 46 note 64, pour savoir qu'il s'agit d'un « recueil (traduit) de Zhang Kaiyuan ». La référence précise³¹ n'est pas fournie. Sans doute parce qu'elle montre, au travers du titre lui-même, qu'il ne s'agit aucunement de traductions ; et également que ces témoignages sont fondamentaux, pas seulement « divers ». On y retrouve la plupart des écrits intimes appropriés des membres du Comité international : cela constitue à ce jour la source primaire la plus révélatrice de ce qui s'est passé à Nankin. J'ai aussi utilisé, entre autres, l'enquête mentionnée de Smythe, les articles de Tillman Durdin, reporter du *New York Times*, les comptes-rendus appropriés du procès de Tōkyō, et un ouvrage chinois proche de l'événement³². Tout ceci est négligé par Nanta, à l'appui de son assertion sur ma prétendue incompetence, par exemple en matière d'historiographie chinoise (§ 28), dont il note pourtant (§ 29 et note 40) le « relatif désintérêt pour le massacre de Nankin » ! Il croit pertinent d'enfoncer le clou : « Imaginerait-on un ouvrage sur les nettoyages allemands en Europe de l'Est se référant à si peu de documents » (§ 28) – alors que la masse des documents disponibles sur cette dernière thématique est incommensurablement plus grande qu'à propos de Nankin. Ce dont même un non-spécialiste peut se douter. La passion égare parfois. Elle rend peut-être également compte de cette bizarre critique, dont je ne comprends pas le sens : « rapprocher » le massacre de Nankin de celui de Manille (février-mars 1945) serait le « dénaturer » (§ 28). Et pourquoi donc ? Le nombre de victimes communément mentionné fut

pourtant sensiblement équivalent, la nature des exactions contre les civils en partie la même.

Justice à Tōkyō ?

- 24 Le second « point d'accroche » développé par Nanta est celui du procès de Tōkyō. Même si son développement est sur ce sujet concis au point d'en être quelque peu cryptique, je crois comprendre que, pour lui, à la différence de ce que j'ai écrit, l'œuvre du Tribunal militaire international pour l'Extrême-Orient (TMIEO) ne fut ni « remarquable », ni le lieu d'une « justice authentique » (§ 31). Il souligne, citant Bernard Thomann, que les débats furent soumis aux pressions de Washington, par l'intermédiaire du commandant en chef des forces d'occupation, Douglas Mac Arthur. C'est ainsi, en particulier, que l'évocation du rôle personnel de l'empereur demeura taboue, et que les crimes de l'unité 731 restèrent dans l'ombre. Rien là de nouveau : contrairement à ce que Thomann laisse entendre, toute personne ayant suivi le procès d'un peu près fut parfaitement au courant de ces ingérences. Ce fut en particulier le cas du président du tribunal, l'Australien William Webb : j'ai signalé dans mon livre ses conflits avec Mac Arthur, et mentionné l'avis supplémentaire qu'il adjoignit au jugement, sous sa seule signature. Il y soulignait les responsabilités écrasantes d'Hiro Hito (p. 387, 390). Je ne suis pas naïf au point d'avoir insisté sur « la neutralité des États-Unis » (§ 33), allégation une fois de plus sans fondement de mon recenseur³³. Cependant, sachant que la justice parfaite n'est pas de ce monde, reste à décider si cela fait de Tōkyō un procès à ce point pipé que son verdict n'aurait rien à voir avec la justice, ni ses débats avec la recherche de la vérité. Si j'ai bien compris, Nanta le pense, et moi non.
- 25 Puisqu'il aime faire m'endosser des compagnonnages discutables, qu'on m'autorise d'abord une petite vengeance. Cette remise en cause globale de Tōkyō rapproche mon recenseur de curieux compères. Il s'agit d'abord du juge indien du procès Radhabinod Pal, qui prononça un verdict minoritaire d'acquiescement général. C'était un partisan de Subhas Chandra Bose, chef de l'aile minoritaire du Congrès indien, qui fit le choix de l'alliance avec l'Axe pour obtenir la libération de l'Inde. Ses constantes manifestations de respect envers les accusés et sa dénonciation d'un « procès des vainqueurs » – appellation qui devait faire florès – lui valent aujourd'hui un monument commémoratif (le seul à être dédié à une personne précise) dans l'enceinte intérieure du sanctuaire de Yasukuni, où il voisine la statue du kamikaze et celle du pigeon militaire. Mais la remise en cause du procès, et *a contrario* la célébration des « sept martyrs de décembre 1948 » (date de la pendaison des condamnés de Tōkyō), constituent aussi le cri de ralliement de tout ce que le Japon compte de groupes d'extrême-droite, révisionnistes radicaux et autres négationnistes. Assez bizarrement, une partie de la gauche radicale américaine (particulièrement puissante dans certaines grandes universités de la côte Est), toujours prompte à tout pardonner aux ennemis des États-Unis, se rallia à cette position (glorification des criminels de guerre mise à part), ce dont témoigne par exemple l'important ouvrage de Richard H. Minear (*Victors' Justice : The Tōkyō War Crimes Trial*, Princeton, (N.J.), Princeton University Press, 1971). Leurs critiques pourraient paraître inverses de celles de la droite nipponne : celle-ci juge le verdict excessif, ceux-là l'estiment insuffisant – du fait en particulier de l'exemption de l'empereur. Mais ils se retrouvent sur plusieurs points fondamentaux : illégitimité

d'un tribunal qui ne se saisit pas des crimes des Alliés, à leurs yeux équivalents (critique de gauche) ou supérieurs (critique de droite) ; domination de la Cour par les puissances « blanches » et colonialistes (ce que Pal avait déjà souligné) ; concentration des débats sur les souffrances des seules victimes occidentales, et verdicts en conséquence.

- 26 Dans ce qu'il écrit, rien ne prouve que Nanta adhère pleinement à l'entreprise de délégitimation du TMIEO : j'arrête là tout net ce début d'amalgame. Mon contradicteur limite en fait sa critique à la non-évocation des méfaits des « médecins maudits » japonais. Faut-il le répéter, je partage pleinement cette critique. Mais c'est un peu court pour juger de l'ensemble d'un procès qui dura plus de deux ans, et enregistra au cours de ses 818 sessions 416 témoignages oraux, et 779 écrits. Les minutes représentent quelque 50.000 pages³⁴. L'examen du mode de fonctionnement, des débats et du jugement réduit à néant la plupart des accusations si souvent répétées. Ainsi, la Cour, beaucoup plus diversifiée qu'à Nuremberg (onze nations représentées), comprenait des procureurs adjoints et surtout des juges de trois pays d'Asie : Chine, Philippines et (on l'a vu) Inde. Ils surent se faire entendre : demandes d'acquittement général pour l'Indien, de sentence de mort générale pour le Philippin³⁵. La plupart des crimes à l'encontre des populations asiatiques qu'on connaît aujourd'hui furent déjà exposés, et largement, même si les gouvernements occidentaux mirent plus d'ardeur que bon nombre d'autorités asiatiques³⁶ à poursuivre les bourreaux de leurs ressortissants. Deux des sept condamnés à mort le furent pour le seul massacre de Nankin, et la plupart des autres pour diverses exactions sur le continent asiatique – alors même qu'aucun amiral ne reçut le châtiment suprême, malgré Pearl Harbor. Les accusés furent efficacement (parfois agressivement) défendus, en particulier par leurs avocats américains³⁷. Les trois quarts échappèrent à la pendaison ; même avec 60 ans de recul, on ne relève pas d'erreur judiciaire flagrante, que ce soit par excès ou par défaut de sévérité. Des notions alors nouvelles (crime par absence de réaction face à des atrocités, « crime de bureau ») émergèrent dans le jugement. J'estime pour ma part ces acquis plus significatifs que « la tache indélébile que représente l'exemption de l'Empereur » (p. 386), pour des raisons qui tenaient entièrement à la politique, et aucunement à la recherche de la vérité et de la justice. A-t-on réellement fait mieux depuis, dans la justice criminelle internationale ? Un *deal* tout aussi peu moral que celui concernant l'empereur a ainsi été récemment révélé, la Cour de La Haye ayant « échangé » la coopération du gouvernement serbe dans l'arrestation de certains criminels de guerre contre l'abandon des investigations concernant la participation de la Serbie en tant qu'État aux crimes contre l'humanité en Bosnie³⁸. Et que dire de l'extrême lenteur ainsi que du coût exorbitant des procédures ? On ne peut en fait que rester admiratif devant la qualité du travail accompli à Tōkyō, aussi bien qu'à Nuremberg – modèles à vrai dire indépassés.
- 27 Nanta préfère m'opposer le procès de Khabarovsk, à propos duquel il semble n'avoir pas la moindre réserve à émettre. Il s'agit sans doute pour lui de marquer un point à mon encontre : je ne puis croire qu'il préfère aux deux années de débats publics et contradictoires de Tōkyō les cinq jours d'un procès portant sur la seule Unité 731, tenu dans une cité lointaine, fermée aux étrangers (à commencer par les journalistes), et où, suivant les habitudes staliniennes, la Cour insultait des accusés privés de toute défense digne de ce nom, cependant que la presse aux ordres les présentait comme des monstres³⁹. Par ailleurs, comment ne pas s'interroger (je le fais dans mon ouvrage, p. 251) sur la date si tardive de ce procès (décembre 1949), alors que les Soviétiques, qui avaient en août 1945 pris Pingfan (centre principal de l'unité 731, certes partiellement

détruit – mais non rasé – dans sa retraite), et capturé nombre de ses responsables (dont les douze jugés à Khabarovsk), en savaient au moins autant, et aussi précocement que les Américains sur le fond de l'affaire ? En pleine guerre froide, la justice soviétique fut-elle soudain convertie aux procédures lentes et scrupuleuses des adversaires « bourgeois » ? Comment apprécier que le procureur et le juge soviétiques de Tōkyō n'aient pas cru devoir faire état publiquement des graves informations en leur possession (ce que rapporte Nanta, § 34), alors même que la question des armes « empoisonnées » fut soulevée par l'avocat de la défense Michael Levin (p. 390) ? Comme je l'ai indiqué, nombre d'autres juges conservèrent leur franc-parler ! Loin de moi l'idée, cependant, que les acquis de Khabarovsk soient à jeter aux orties, sans autre examen. Les recherches du père Patrick Desbois, sur la « Shoah par balles », ont montré que les investigations de la justice soviétique, menées au même moment dans la partie occidentale du pays, pouvaient constituer une très riche source d'informations. Mais les minutes des interrogatoires et enquêtes concernant l'unité 731 n'ont jamais, à ma connaissance, été publiées, ce qui laisse plus que suspecter un accord initial avec les accusés, du même type que celui conclu par les Américains avec leurs propres prisonniers⁴⁰. Une fois les secrets livrés, et dans le contexte de la Guerre froide, les Soviétiques n'avaient plus aucun intérêt à conserver leur parole⁴¹. Enfin, quelques mois après le procès, les accusations sans conteste mensongères⁴² du camp communiste contre la « guerre bactériologique » menée par les États-Unis en Corée achevèrent de décrédibiliser le procès de Khabarovsk.

Comment parler de la prostitution militaire ?

- 28 J'ai déjà dû aborder largement la question de la prostitution militaire, dans la mesure où c'est l'un des sujets sur lesquels Nanta a le plus constamment déformé mes propos. Je ne reprendrai pas la tâche ingrate de restaurer la réalité de mes dires, mais me concentrerai sur ce qui m'éloigne incontestablement de mon recenseur. Ce ne sont certes pas ici les chiffres, quoi qu'il en ait. Il faut vraiment avoir le goût de la contradiction pour estimer (si on le suit) que la barrière entre le révisionnisme le plus scandaleux et la vérité historique passe entre mon évaluation (50.000 à 200.000 *ianfu*), cf. § 35, et celle de Yoshimi Yoshiaki, approuvée par Nanta (80.000 à 200.000), cf. § 36 et note 52⁴³. Je vais cependant faire plaisir à mon contradicteur : à la réflexion, je crois désormais mon estimation (et par la même occasion celle, si voisine, de Yoshimi) sous-évaluée.
- 29 Certes, à la différence de Nankin, trop d'éléments nous manquent pour aboutir à un chiffre fiable. Mais je n'avais pas suffisamment rapproché ces deux données relativement certaines : le *ratio* entre soldats et prostituées (autour de 50 en moyenne, mais avec une fourchette comprise entre 35 et 100)⁴⁴ et le turn-over considérable des *ianfu*. Les Japonaises, mais aussi beaucoup de Coréennes, disposaient d'un contrat à durée déterminée, qui, dans une proportion notable de cas, leur permit de se « retirer » à son issue⁴⁵. Les femmes raflées en Chine et en Asie du Sud-Est ne disposaient, elles, d'aucun statut (pas plus que les quelques centaines de prisonnières occidentales contraintes de se prostituer), mais les (rares) témoignages qui en sont issus nous font entrevoir une servitude sexuelle de relativement courte durée. Non par bonté d'âme des ravisseurs, mais parce que l'infâme traitement subi par la plupart de ces femmes les « usait » rapidement, aux yeux mêmes des militaires. Un pourcentage non négligeable

de l'ensemble de ces catégories fut « réformé » par les autorités militaires : maladies vénériennes, grossesses, maladies mentales... Enfin, bien entendu, certaines moururent – moins de mauvais traitements que des effets de la guerre elle-même, en particulier quand elles avaient à suivre une unité en campagne. On est dans l'incapacité de parvenir à une durée moyenne de « service sexuel », mais celle-ci fut certainement très inférieure aux sept ans séparant la mise en place du système (janvier 1938) et la capitulation, et également aux 44 mois de la guerre dite du Pacifique. Au cours de celle-ci, une moyenne de 3 millions de soldats japonais furent stationnés à l'étranger, dans les zones de prostitution militaire organisée. Cela donne donc, avec le ratio mentionné, une moyenne de 60.000 *ianfu* à n'importe quel moment de la période. Mais, du fait du turn-over, il faut assurément multiplier ce chiffre par deux, voire par trois ou plus, pour obtenir le chiffre *total* le plus probable de prostituées militaires. On aboutit donc, ce me semble, à une fourchette allant de 120.000 à 200.000/250.000, pour les seules années 1941-45. Si l'on tient maintenant compte du million d'hommes stationné en Chine entre 1938 et 1941, il convient certainement d'ajouter 40.000 à 80.000 femmes. D'où un nombre de *ianfu* compris, en première approximation, entre 160.000 et 330.000. Encore faut-il préciser que ce chiffre n'inclut pas les innombrables viols purs et simples commis par les troupes nippones (sans doute entre 8.000 et 20.000 au cours des semaines du massacre de Nankin), au hasard de leurs pérégrinations. Ils constituèrent un élément primordial de la terreur suscitée dans la population par l'occupant.

- 30 Même s'il ne développe pas d'analyse qui lui soit propre, les références respectueuses de Nanta à Tanaka Yuki, à Yoshimi Yoshiaki, aux mouvements activistes coréens, ainsi que le reproche constant qu'il me fait de présenter dans mon exposé « une prostitution aux armées tout à fait habituelle » (§ 37), font entrevoir assez clairement ce qui nous sépare. Je n'ai certes pas procédé à une « banalisation » du phénomène *ianfu* : celle-ci n'existe que dans son imaginaire. Mais j'ai tenté d'historiciser ce phénomène, tout simplement. C'est-à-dire de révoquer en doute le présupposé le plus courant, celui d'une exceptionnalité radicale, quitte à en réintroduire l'idée, mais en conclusion. Et, pour ce faire, de partir d'un certain nombre de réflexions élémentaires. La première : la prostitution en Asie (la Corée incluse) d'une part, la prostitution aux armées d'autre part sont des phénomènes vieux comme le monde, ou peu s'en faut. Ce n'est pas un jugement de valeur, c'est une constatation de fait. Et cette prostitution – toutes les études et récits le montrent, aussi bien que le bon sens – fut rarement un lit de roses. Donc, en soi, l'existence d'une prostitution militaire au service de l'armée impériale n'a rien d'un crime exceptionnel, unique dans l'histoire de la guerre, voire du monde. Que des femmes en aient souffert, qu'elles en aient été gravement traumatisées, leur vie sexuelle et/ou familiale ultérieure en ayant été lourdement compromise, n'est certes pas banal *moralement* (et par conséquent elles méritent pleinement tout le soutien possible), mais ça l'est *historiquement*.
- 31 Deuxième réflexion, procédant de cette première : la prostitution militaire japonaise des années 1938-1945 recèle-t-elle des aspects nettement particuliers, qui la distinguent tant du passé de ce pays que, surtout, du comportement des autres belligérants de la même guerre ? Y répondre n'est pas simple, dans la mesure où la prostitution en général, celle aux armées en particulier restent des points assez obscurs de l'historiographie, malgré des efforts récents comme en France ceux de Fabrice Virgili. Paradoxalement, nous sommes sans doute aujourd'hui mieux informés du cas des *ianfu* que de n'importe quel autre cas de prostitution en temps de guerre. Cela invite à une certaine prudence : le sort qu'elles subirent fut-il réellement différent, et probablement

pire, ou le connaissons-nous seulement mieux ? C'est pourtant là que je me sépare radicalement des révisionnistes japonais à la Abe Shinzō, auxquels Nanta veut à toute force me faire coller : leur réponse au premier terme de l'alternative est *non*, la mienne est clairement *oui*. D'une part, en effet, les Coréennes ont constitué une part des *ianfu* tout à fait hors de proportion (entre 50 % et 80 %, selon toute vraisemblance) avec le poids démographique de la Corée dans l'Empire (20 % jusqu'en 1931, 5 % au moment de sa plus grande extension de temps de guerre). D'autre part – et ceci va évidemment avec cela –, la prostitution militaire, fondamentalement « libérale » (sauf plus ample informé) à peu près partout ailleurs, constitua ici une manière d'entreprise mixte, les souteneurs japonais (ou souvent coréens) se voyant étroitement associés aux autorités militaires, que ce soit pour le transport et les autorisations liées, le contrôle (en particulier médical) des filles, et l'organisation (horaires, tarifs, etc.) du commerce sexuel. Bien plus, les unités en campagne disposaient souvent en propre de leur cheptel humain, ainsi formellement militarisé (ce que signalaient des brassards spéciaux). On aboutit donc à un degré inédit de centralisation (des flux depuis la Corée en particulier), de contrôle, et même pour une part de planification⁴⁶. Cette forte régulation était due, non à une perversité particulière des Japonais (vais-je me trouver à front renversé avec mon recenseur ?), mais à leur peur panique du péril vénérien (bien réel d'ailleurs)⁴⁷ et, secondairement, de l'espionnage *via* les prostituées, ainsi qu'à la quasi-absence de permissions pour les soldats, particularité de l'armée impériale : il fallait que les prostituées viennent à eux, puisqu'ils étaient rarement autorisés à aller les voir.

32 On peut gager que ce type de pulsion régulatrice de la sexualité des militaires se fit également jour chez la plupart des autres belligérants modernes. Pourquoi fut-elle bien davantage suivie d'effets (du moins à ce que nous savons à ce jour) du côté des forces impériales ? Deux raisons principales à cela – dont aucune, encore une fois, n'est liée à un quelconque atavisme nippon. D'abord, chronologiquement, le système de la prostitution étroitement réglementée par l'administration avait été introduit dès 1916 en Corée coloniale ; et, dès les années vingt, des réseaux proxénètes coréano-nippo-chinois avaient commencé d'expédier de plus en plus massivement des prostituées coréennes, en Mandchourie et en Chine essentiellement, pour les mettre à la disposition des populations japonaises et coréennes, civiles et militaires, de plus en plus nombreuses à y séjourner. On retrouve dès lors les pires méthodes dénoncées pour la période de guerre : tromperie ou vente des jeunes filles (souvent par leurs familles), arrivées vierges au lupanar, et violées peu après⁴⁸. Il y eut à partir de 1938 un changement d'échelle, plus que de méthode. Le second « facilitateur » fut le travail forcé, introduit progressivement en Corée à partir de septembre 1939, en Mandchourie à l'automne 1941, en Chine du Nord au printemps 1942, et en Asie du Sud-Est peu après. Avec l'Allemagne nazie, le Japon de ces années demeure le seul pays en guerre à avoir utilisé aussi massivement le travail étranger sous contrainte. Or, les mêmes administrations (en particulier le *Corps du service volontaire des femmes* en Corée) purent jouer le rôle de pourvoyeuses d'ouvrières ou d'infirmières à destination du Japon, et de *ianfu* à destination des unités stationnées ailleurs (cf. p. 423). C'est pour toutes ces raisons que j'ai écrit, dans ma conclusion sur le sujet, que le phénomène s'inscrivait dans « les trois dimensions du travail forcé, de la prostitution et de la guerre » (p. 365) – ce qui, à mon sens, constitue sa caractéristique.

33 Reste à décider si ce système prostitutionnel bien spécifique aggrava, par rapport aux autres, la condition des femmes prises dans ses rêts. Encore une fois, on ne peut

répondre que prudemment, faute d'informations suffisantes sur d'autres cas (je songe bien sûr en particulier à celui de l'armée nazie). Il n'y a aucune raison *a priori* de penser que la prostitution « libérale » soit plus humaine que la réglementée, ou l'organisée. Il ne me paraît pas assuré que les tromperies, ventes d'êtres humains, viols, mauvais traitements, et interminables séances d'« abattage » aient davantage frappé les prostituées de temps de guerre que celles qui les avaient précédées en temps de paix, ou celles qui leur succédèrent après 1945. On peut cependant avancer que l'organisation et, pire, la militarisation des *ianfu* (cf. ci-dessus) contribuèrent à restreindre encore le petit espace de liberté des filles. Elles semblent avoir été assez systématiquement empêchées de sortir jamais de leur « station de réconfort », et bien sûr empêchées de s'en aller librement, quand elles avaient été enlevées ; quant aux contrats des Coréennes et des Japonaises, ils étaient le plus souvent de longue durée. L'éloignement du lieu d'origine (particulièrement grand pour les Coréennes) et le contexte guerrier rendaient très difficile tout retour au pays, illégal ou même légal, ainsi que le simple maintien d'un lien avec l'entourage initial. Par ailleurs, dans les pays occupés (mais pas ou très peu dans les colonies), la mise générale en coupe réglée s'accompagna d'un grand nombre de kidnappings, souvent préludes à ce qui doit sans discussion être qualifié d'esclavage sexuel pur et simple : ni paye, ni repos, ni droit quelconque, ni limite à la servitude. En Indonésie, aux Philippines, en Chine, on se souvient encore avec terreur (et parfois avec haine) de cette véritable « chasse aux femmes » à laquelle se livrèrent les soldats de l'Empereur. Bien entendu, tout ceci n'était concevable qu'en temps de guerre.

- 34 C'est justement parce que j'ai conscience que toutes les femmes ne furent pas traitées à la même enseigne que je rejette avec force la désignation indiscriminée des *ianfu* comme « esclaves sexuelles ». Certaines femmes, je viens de le préciser, doivent être qualifiées ainsi. Mais il y eut aussi des volontaires, et entre ces deux groupes les prostituées forcées, parmi lesquelles beaucoup de Coréennes. Même dans ce groupe, il faudrait distinguer celles qui furent trompées (départ sur promesse d'un emploi « normal » au Japon, par exemple), celles qui furent vendues, celles qui subirent des menaces, voire des pressions physiques. Tout cela ne revient pas tout à fait au même. Cependant, une fois arrivé au bordel militaire, le statut semble avoir été à peu près identique, sauf bien entendu pour les esclaves. Je note que Nanta paraît hésitant sur la notion d'esclavage sexuel : tantôt il explique par des « logiques politiques et juridiques tout à fait précises (...) le recours au terme « esclavage », bien évidemment rétrospectif » (§ 37) ; tantôt il semble admettre la réalité strictement historique du phénomène, les *ianfu* ayant été « privées de liberté et placées sous la coupe d'un pouvoir tyrannique » (§ 40). Cette seconde formulation est inconsistante : la privation de liberté ne signifie pas l'esclavage, tant s'en faut – les prisonniers dans leur ensemble, voire les soldats mobilisés dans une guerre sont « privés de liberté », ce ne sont pas des esclaves. Quant à la première, elle conduit à un relativisme des notions, qu'il confirme en expliquant : « la qualification de crime contre l'humanité, et donc la notion d'esclavage, deviennent le seul recours juridique permettant aux rares victimes survivantes, très âgées par ailleurs, d'essayer d'obtenir réparation » (§ 39). Autant je peux comprendre, *en tant que citoyen*, solidaire de ces victimes, qu'elles recourent à cette argutie⁴⁹. Autant, *en tant qu'historien*, je ne peux admettre pareil usage, purement instrumental, de notions précises et essentielles. Justement parce que j'ai ce « respect pour les faits » (§ 40) que Nanta ose me dénier, alors que lui-même vient de montrer sa propre légèreté à leur égard. Mais je n'accepte pas plus qu'il remette en cause, dans la

même phrase, mon respect « pour les personnes concernées ». Pourquoi, grands dieux, croit-il que j'ai entrepris ce travail ? Pour accabler des victimes dont à peu près personne en France ne connaissait seulement l'existence ?

Un travail indigne ?

- 35 Cela m'amène au dernier point de cette réponse : la qualification même de mon travail, de sa démarche, de son style, de ses sources, de son degré de sérieux, de ses intentions. Je souhaite passer rapidement sur un certain nombre (ou plutôt un nombre certain) d'attaques parfaitement gratuites, souvent émises avec le seul désir de blesser, et auxquelles je ne m'abaisserai pas à riposter autrement que par un haussement d'épaules. J'en ai déjà mentionné quelques-unes, en voici d'autres, parmi les plus outrancières : « une pensée brouillonne qui confond impérialisme, guerres entre puissances et fait colonial » (§ 11) ; « Jean-Louis Margolin mentionne en passant les travaux (...), mais son travail n'a rien à voir avec ceux de ces éminents chercheurs. » (§ 26 et note 32) ; « l'auteur adopte une stratégie d'écriture provocatrice » (§ 41) ; « Pourrait-il prétendre être le digne lauréat d'un prix historique dans son pays pour avoir exposé des informations, parfaitement connues au demeurant » (§ 47) ; « un patchwork de quelques lectures diverses » (id.) ; « il arrive à Jean-Louis Margolin de les paraphraser des pages durant. Ce sont les meilleurs passages de son livre. » (§ 50 et note 70) ; « il existe une autre possibilité, celle de faire de l'histoire sérieusement » (§ 53 et note 76) ; « un ouvrage qui fait écran au lieu de faire comprendre, qui ne respecte aucun des critères de la démarche historique » (§ 55) ; « la propension de l'ouvrage à brosser dans le sens du poil les préjugés ordinaires sur le Japon, son indifférence et son mépris à l'égard des chercheurs asiatiques » (id.) ; « la publication et la réception d'un tel ouvrage révoltent, attristent et inquiètent. » (§ 58).
- 36 Il est plaisant que Nanta, au titre des reproches, m'adresse ce qui pourrait aussi bien être des compliments. Ainsi, il s'irrite de ce qu'on « passe sans interruption de 'on peut estimer que', 'on peut supposer que', 'nous nous sentons en mesure d'affirmer que' à 'apparemment', 'probablement' ou 'vraisemblablement'. Et on ne saurait compter les indices qui, au fil des phrases, 'laissent à penser que' » (§ 45). Certes. Mais c'était simplement faire preuve d'une précaution si souvent nécessaire en l'absence d'une connaissance parfaite et irréfutable des faits – denrée rare en histoire. Et, simultanément, ne pas m'interdire les hypothèses, face à des données manquantes aussi bien que pour expliquer. Je ne craindrais pas « à l'occasion d'écrire une chose et son contraire » (§ 45) : ce n'est pas tout à fait exact, bien entendu, mais le monde est complexe et les temps changent. Il convient de prendre en compte cette mutabilité des individus et des situations.
- 37 Quand mon recenseur me voit « conclure, par affirmations tranchées, à l'inverse des thèses généralement admises, à renvoyer dos-à-dos les auteurs ou les pays pour se créer un semblant d'objectivité, ou encore à critiquer par stigmatisation les auteurs les plus reconnus » (§ 41), que dit-il, par-delà cette pesante agressivité⁵⁰ ? Que je ne suis pas prisonnier des vérités toutes faites, que je ne me laisse pas enrégimenter par tel ou tel des camps mémoriels, que je fais mon travail d'historien en utilisant de manière personnelle et critique mes prédécesseurs. Mon recenseur m'assène : « n'est-il pas judicieux pourtant, ou tout simplement correct, de s'astreindre à une certaine prudence dans l'approche et à une certaine retenue dans le ton ? » (§ 49). Eh bien, c'est

justement le contraire que mes maîtres m'ont enseigné, et que j'essaye de transmettre à mes étudiants : la seule « prudence » qui vaille est le respect scrupuleux des faits ; la seule « retenue » à respecter est celle de la logique et du bon sens. Quel que soit son niveau d'information, il faut oser penser par soi-même, et ne pas croire tout ce que les autres vous disent, quel que soit leur niveau d'éminence. Il est vrai que j'avais l'ambition d'écrire « une véritable somme historique, ambitieuse, partie prenante des débats en cours » (§ 49), et l'intensité même des réactions suscitées (à commencer par l'article de *Cipango*...) me donne à penser que j'y ai au moins un peu réussi. Il aurait été trop bête, sur un sujet aussi essentiel, aussi brûlant, et en l'absence de toute référence (francophone en tout cas) correspondant à ce projet, de ne pas tenter de produire quelque chose qui dépasse le niveau de ce que à quoi Nanta m'aurait invité : un « manuel introductif » (§ 48), genre qu'au demeurant je ne dédaigne pas⁵¹. Pourquoi perdre tant de temps à rechercher et à écrire, si l'on n'a pas le désir de changer quelque chose du regard de ses contemporains sur le monde ?

- 38 Même quand Nanta évoque mon style qui, c'est le moins qu'on puisse dire, ne lui agrée pas, j'ai parfois du mal à me sentir tout à fait fâché. Avec mes « arabesques verbales », ou mes « enchaînements théâtraux de phrases longues et courtes » (§ 42), j'ai le sentiment qu'il rend hommage à une certaine qualité d'écriture⁵² : peut-être parce que j'ai beaucoup enseigné, peut-être parce que j'avais conscience d'écrire sur un sujet particulièrement éprouvant, j'ai essayé d'être clair, sans pour autant rebuter le lecteur. Sont-ce des défauts ?
- 39 Bien entendu, il y a des attaques purement gratuites dans lesquelles je ne me reconnais aucunement : ainsi de « l'utilisation constante, jusqu'à saturation, de divers procédés rhétoriques redondants qui visent à émouvoir le lecteur et à émousser son esprit critique » (§ 42) – amusante citation de Polybe à la clé. Peut-on vraiment dire que mes trois premiers chapitres (explicatifs, qualifiés par mon recenseur d'« essentiels » – § 3) et les deux derniers (mémoriels), correspondent à cette bande dessinée aux couleurs criardes évoquée par Nanta ? Je conseillerais au moins au lecteur friant de « longues descriptions des horreurs et atrocités » (§ 42) de se reporter immédiatement p. 141, car il ne trouvera rien de bien croustillant avant. J'ai en fait limité au strict minimum la relation des exactions japonaises. Je m'en explique par exemple p. 257, où j'ai réduit à une sorte d'étrange prescription médicale la narration d'une séance de vivisection sur prisonniers chinois. Je précise : « Le récit de Yuasa, long et détaillé, est insoutenable ; je m'abstiendrai donc de le citer. » Ce fut mon attitude constante. De plus, je me suis gardé de simplement évoquer les atrocités baroques souvent mentionnées dans la bibliographie, à chaque fois que j'éprouvais le moindre doute quant à leur réalité. Je n'ai ainsi nullement repris, dans mon long chapitre sur Nankin, ces événements de femmes enceintes, empalages de bébés ou viols d'hommes devant leur famille dont le best-seller d'Iris Chang est empli. Ceci dit, il faut bien appeler un chat un chat, et ne pas édulcorer les horreurs subies par tant de victimes du Japon impérial. Au-delà, il y a lieu de s'interroger sérieusement : l'indignation de Nanta devant ces descriptions parfois effectivement pénibles à lire, ou devant l'analogie qui me paraît pouvoir être dressée entre camps japonais et soviétiques (selon lui un « problème méthodologique et conceptuel, sinon éthique » – § 44), que recouvre-t-elle ? N'est-ce pas, quoiqu'il en ait, que l'idée d'une criminalité de masse du Japon des années de guerre lui demeure inadmissible ? Je ne vais pas, moi, le taxer de révisionnisme, mais que penserait-on du critique d'un ouvrage sur les exactions nazies à l'encontre des populations slaves⁵³, ou sur la répression stalinienne, qui reprocherait à l'auteur ses « longues descriptions des

horreurs et atrocités » ou « son effrayant inventaire » (§ 44) ? Pourtant, le taux de mortalité dans les camps de prisonniers de guerre des Japonais (27 % en moyenne, en trois ans et demi) fut très supérieur à la mortalité moyenne dans le Goulag. Pourtant, le nombre de civils chinois morts du fait de l'occupation nipponne est sans doute du même ordre de grandeur que celui des civils soviétiques morts du fait de l'occupation allemande. Et quant à l'horreur des procédés, on peut difficilement trouver mieux que le massacre de Nankin, les opérations de ratissage des « Trois Tout » (*sanko*) ou l'unité 731. Un résistant avait nettement plus de chances de se sortir des griffes de la Gestapo que de celles de la Kempeitai.

40 Si l'on en vient maintenant à ma logique d'exposition, je ne comprends pas ce que Nanta me reproche. Il commence par évoquer un « plan thématique, simple et logique » (§ 3). Se repentant peut-être de ce qui pourrait ressembler à un éloge, il s'exclame ensuite : « La chronologie est brouillée en permanence. Les événements ne sont pas articulés les uns aux autres en une chaîne causale, de manière à expliquer 'comment on en est arrivé là'. » (§ 23). Certes : si un plan est thématique, il n'est pas chronologique (et réciproquement). Pour évoquer, et expliquer, des phénomènes comme ceux des *ianfu*, de l'unité 731, du travail forcé, qui se déploient sur la presque totalité de la guerre, un déroulement strictement chronologique eût, pour le coup, été brouillon. Bien sûr, si mon propos avait été « le Japon dans la guerre » ou « le déroulement des opérations militaires » (§ 23) – que Nanta me reproche de ne pas plus développer⁵⁴ – il en eût été différemment. Quant à affirmer tout de go : « Les faits sont exposés de façon systématiquement isolée, sans jamais être situés ni par rapport à ceux qui les précèdent ni dans le cadre international » (§ 23), je me demande si cela s'adresse à mon livre. Comme par ailleurs, sur la même page, mon contradicteur prétend, par exemple à propos de Nankin, que je ne dirais rien « du déroulement concret du massacre », je m'interroge sur ce qu'il y a au juste dans mes 480 pages. À vrai dire, j'ai tendance, là aussi, à trouver une explication un peu plus inquiétante que la seule incohérence. L'insistance sur la « mise en contexte », et plus encore sur « le cadre international » sert traditionnellement à trouver des *circonstances* atténuantes, sinon à excuser les pires errements : les partisans de Robespierre, de Lénine, de Castro, d'Hô Chi Minh s'en sont toujours donnés à cœur joie ; c'est aussi la façon de raisonner d'un Ernst Nolte à propos du nazisme. Où l'on retrouve la difficulté à regarder en face l'ignominie, la simple ignominie, l'ignominie toute nue – pour paraphraser Péguy.

41 Il me faut enfin répondre à la seule accusation de Nanta qui fasse réellement sens : ma méconnaissance du japonais. Il insiste lourdement sur le caractère rédhitoire de cette lacune. Mon livre « ne recourt à aucun ouvrage écrit dans une langue de l'aire asiatique » (§ 46). Mais au fait, dans quelle langue publie-t-on le plus à Singapour, aux Philippines et à Hong Kong ? Je « n'utilise donc qu'un nombre très restreint de sources primaires » (§ 46). Un témoignage, même publié, ne demeure-t-il pas une source primaire, surtout quand il est lu dans sa langue d'origine ? Or beaucoup de victimes du Japon, ou de témoins de ses exactions, étaient anglophones (y compris un certain nombre d'Asiatiques), et même quelques-uns francophones. Nanta insiste sur ma « totale dépendance à l'égard des sources anglo-saxonnes » (§ 46 et note 66). Là encore, il faudrait faire plus attention au sens des mots : ce n'est pas parce qu'on écrit ou qu'on est traduit en anglais qu'on devient *ipso facto* un Anglo-Saxon ! Quand Arnaud Nanta écrit en japonais, cesse-t-il d'être un chercheur français ? Or il suffit de consulter ma bibliographie pour constater l'importance de mes sources *non* anglo-saxonnes. Ce ne sont pas les moins citées. Quant à la « question simple » (§ 47) que le recenseur pose

ensuite – que dirait-on d'un Asiatique étudiant « les atrocités de la Seconde Guerre mondiale en Europe uniquement à partir d'ouvrages » et de documents en anglais ? –, j'y répondrai que :

les investigations sur celles-ci sont incomparablement plus poussées que celles concernant les atrocités japonaises, ce qui fausse la comparaison ;
la place de l'anglais comme langue de communication est nettement plus importante en Asie-Pacifique qu'en Europe, dans la mesure où le français, l'allemand, l'italien, l'espagnol ou le russe sont bien plus couramment connus de chercheurs dont ce n'est pas la langue maternelle que ne le sont à ce jour le chinois, le japonais ou le coréen ; même en novembre 1943, à Tōkyō, le Sommet « de la Grande Asie » dut se tenir en anglais, au grand dam des dirigeants japonais ;
si, dans le pays du chercheur asiatique supposé, rien ou presque n'a encore été publié sur ces atrocités, je trouverais cela une excellente initiative, en espérant seulement qu'elle ouvre la voie à des études plus informées et plus approfondies⁵⁵.

- 42 Je n'irai évidemment pas prétendre que connaître le japonais⁵⁶ ne m'aurait servi à rien. Cependant, pour prendre pleinement en compte les victimes de l'armée nippone, il aurait aussi fallu utiliser des sources chinoises, coréennes, et si possible également indonésiennes, birmanes, thaïlandaises et vietnamiennes (au minimum). Qui, dans le monde entier, peut prétendre maîtriser toutes ces langues, et en plus connaître quelque chose à l'histoire des pays correspondant ? Doit-on en conclure que l'écriture d'une synthèse personnelle sur les violences de guerre du Japon soit, pour encore un siècle ou deux, une tâche impossible ? L'importance de la documentation en anglais m'a convaincu de la possibilité d'écrire un ouvrage sérieux sur ce sujet, ce qui n'aurait évidemment pas été le cas s'il s'était agi, par exemple, de la littérature japonaise du XVIII^e siècle. J'ajouterai que, quelle que soit l'importance des connaissances linguistiques, elles ne donnent pas la science infuse. Sans quoi les historiens de chaque pays seraient presque automatiquement les meilleurs sur leur propre nation. On sait bien que c'est loin d'être toujours le cas. N'ai-je pas montré que, sur plusieurs points, les connaissances d'Arnaud Nanta montraient de sérieuses lacunes ?

Une colère sans raison ?

- 43 Au moment de clore cette réponse, il me faut revenir sur ce qui l'a motivée. Comment ai-je pu susciter une telle vindicte, alors que, j'espère l'avoir montré, mon ouvrage ne la méritait pas, surtout de la part de collègues dont je me croyais proche dans la critique du révisionnisme japonais ? Je ne m'appesantirai pas sur des raisons tristement banales, qui pointent le bout de leur nez au travers de la description de mon (relatif) succès (§ 1, 47, 57). Celui-ci semble susciter une irritation grandissante à mesure qu'on avance dans l'article. Mais il y a manifestement davantage – auquel j'ai déjà fait allusion dans les pages qui précèdent – qui explique aussi pourquoi Nanta a fait l'objet d'un soutien non négligeable, de la part de chercheurs qu'on eût escompté plus pondérés. Ceux faisant partie du comité de lecture de *Cipango* ont pris la lourde responsabilité de cautionner une somme de déformations et de calomnies inouïes contre l'un de leurs collègues, qui plus est en adoptant la forme tout aussi inouïe d'un compte-rendu en forme d'Éditorial de 27 pages. La chose est peut-être sans précédent dans l'histoire des sciences sociales en France.

- 44 Il est clair en tout cas que la violence de l'attaque ne peut avoir des motivations relevant strictement du débat scientifique. J'ai manifestement touché à quelque chose de profond et d'essentiel dans la représentation que beaucoup se font du Japon et de son histoire, voire à leur rapport personnel à ce pays. Je pense avoir particulièrement irrité sur deux points. D'une part, j'ai rompu dans mon livre avec ce curieux consensus droite/gauche qui, au Japon même, mais aussi chez beaucoup de japonologues de tous pays, exonère en fait la masse de la population (et même des soldats, avec quelques nuances) de toute responsabilité directe dans les violences causées par le pays. Pour la quasi-totalité des Japonais, y compris de gauche, c'est la guerre elle-même qui est la grande responsable des horreurs qui l'ont accompagnée. Ne sont stigmatisés (par la gauche) que les dirigeants militaires et civils du Japon de l'époque – d'où aussi le poids excessif de la « question de l'empereur » dans l'historiographie. Les Japonais de toutes tendances ont tendance à se considérer comme les premières victimes de la guerre, ce qui transparaît jusque dans les musées et mémoriaux d'orientation pacifiste, comme ceux d'Hiroshima ou d'Osaka.
- 45 D'autre part, j'ai souligné que, face à un même contexte guerrier, le comportement de toutes les armées n'est pas le même. Certaines se comportent de manière beaucoup plus massivement transgressive que d'autres – et ce fut le cas des forces impériales, entre 1937 et 1945 en tout cas. Je pensais cette idée presque évidente, et communément admise en dehors des milieux révisionnistes. Je me suis manifestement trompé. Les réactions auxquelles je fais face me font un peu penser – en pire – à celles que j'ai connues à propos du *Livre Noir du Communisme*. A peu près tout le monde (communistes inclus) voulait bien admettre toutes sortes d'errements, ou même de crimes, dans l'aventure communiste. Mais, pour beaucoup, à condition que cela porte sur un pays et un moment particuliers. On ne supportait par contre pas une dénonciation globale du système lui-même. J'estime donc que c'est mon projet en soi (établir *globalement* les crimes de guerre japonais, et par là même mettre en relief leur énormité, leur caractère exceptionnel dans l'histoire du xx^e siècle) qui suscite cette hostilité. Cela expliquerait aussi que si peu de travaux aient été consacrés à ces violences par les japonologues – point que Nanta reconnaît à la fin de son papier (§ 59). En ce sens, je renvoie à Nanta et à ses soutiens le terme de « symptôme », utilisé à propos de mon livre. L'accusation récurrente et centrale de « culturalisme » (en forme d'hostilité fondamentale) qui m'est adressée en constitue assurément un : celui d'une incapacité largement répandue à reconnaître l'étendue et la massivité des complicités et responsabilités *dans la population japonaise elle-même*, entre 1937 et 1945⁵⁷.
- 46 Enfin, aux yeux des historiens, politistes et sociologues de gauche, souvent engagés dans les combats (légitimes au demeurant) pour les droits des victimes du Japon impérial, j'ai « trahi », en critiquant parfois vivement les travestissements et dérives de l'historiographie doloriste coréenne et chinoise. Je peux comprendre leur réaction, mais je ne peux l'admettre.
- 47 Il me reste *in extremis* à affirmer mon accord avec Arnaud Nanta sur un point essentiel : trop peu de travaux, en France en particulier, ont été consacrés à « la violence de masse en Asie orientale durant la Guerre de l'Asie et du Pacifique, sujet central s'il en est » (§ 58). Si mon ouvrage pouvait avoir modestement contribué à en impulser davantage, et même si cela amenait à rendre rapidement obsolète mon propre travail, j'aurais le sentiment d'avoir fait œuvre utile.

NOTES

1. Re-sic : il y aurait donc des « positions révisionnistes » *incontestables* ?
2. Mais la publication des minutes du procès date bien de 1950, ce qui m'induisit en erreur.
3. Nanta évoque en outre, au titre de mes erreurs, l'affirmation d'une absence de troupes de recrutement colonial, jusqu'au second conflit mondial (§ 19 et note 25). Et de citer la Kempeitai ! À qui fera-t-on croire que la redoutable gendarmerie militaire, principal corps répressif des années de guerre (et au Japon même) était une « troupe coloniale » ? Certes, elle compta dans ses rangs nombre d'indicateurs et d'interprètes coréens, taiwanais, ou issus des pays occupés. Mais son encadrement et ses agents d'exécution étaient presque tous japonais. De plus, jusqu'à l'éclatement de la guerre de l'Asie-Pacifique, ses effectifs étaient très réduits : 315 officiers, 6.000 sous-officiers et gendarmes en 1937 (Raymond Lamont-Brown, *Kempeitai : Japan's Dreaded Military Police*, Stroud (RU), Sutton Publishing, 1998, p. 35). Quant à ce long refus de recruter des soldats coloniaux en nombre significatif (leur mobilisation en masse ne commença en fait qu'au cours de l'hiver 1944-1945), Ramon H. Myers et Mark R. Peattie y voient une des différences cardinales avec les pratiques coloniales occidentales, dans l'introduction de l'ouvrage fondamental qu'ils ont dirigé (*The Japanese Colonial Empire 1895-1945*, Princeton, Princeton University Press, 1984).
4. Afin que le lecteur ne se perde pas, les indications de page concernant mon livre sont en italiques.
5. En se trompant de chapitre : la page 131 est dans le chapitre 4, pas dans le 1 (§ 3). Passons.
6. Mon court exposé intitulé « Une tradition de violence ? » (p. 25-29) – avec un point d'interrogation que Nanta ne semble pas avoir perçu – a ce seul but : montrer que, *contrairement à ce que s'imagine une grande partie du public français*, même cultivé, la violence est loin d'avoir constitué une dimension centrale et permanente dans l'histoire du Japon. Ce que confirme la partie de chapitre suivante, intitulée : « L'époque moderne : une violence cyclothymique » (p. 30-34). Il me fallait tenter de dissiper d'emblée des préjugés trop courants, d'insuffler au moins une idée de la complexité du rapport de l'histoire nipponne à la violence, même au prix d'un survol outrageusement cursif, et sans doute exagérément fondé sur des auteurs vieillissés comme George Sansom (comme le signale Nanta, § 48 et note 67). Ce n'était évidemment pas mon sujet principal. Il faudrait quand même me signaler où j'aurais fauté.
7. Un autre exemple : je « critiquerais » l'existence d'un racisme américain, développée par John Dower (§ 45 et note 63), dans son fameux *War Without Mercy : Race and Power in the Pacific War* (New York, Pantheon, 1986). En fait, après une longue discussion (p. 165-168) de ce qui apparaît aujourd'hui comme une Vulgate, je crois pouvoir conclure, à la différence de Dower, que le racisme ne fut pas l'élément central de l'affrontement nippon-américain, et qu'il fut davantage une conséquence qu'une cause de l'atrocité du conflit (p. 168). Racisme principalement *secondaire* donc, mais racisme quand même !
8. Le soulignage a été rajouté.
9. Il s'agit en fait de la page 421.
10. Nanta évoque mystérieusement, en se référant au discours de Sarkozy, « des blocages et des impensés académiques » (§ 57). Sarkozy, universitaire ?
11. À la grande différence des Allemands, des Italiens ou des Russes de la même période.
12. Yamamoto, Masahiro, *Nanking: Anatomy of an Atrocity*, Westport (Connecticut)-Londres, Praeger, 2000.
13. Avec l'épithète associé. Ainsi, dans la propagande japonaise (en anglais) aux Philippines ou à Singapour occupés, on parlait de la « Nipponese army ».
14. « La nouvelle bataille des Falaises rouges ? A propos du manuel commun « Chine-Corée-Japon » », *Vingtième Siècle*, n° 94, avril-juin 2007, p. 57-71.

15. *Ibid.*, p. 69.

16. Pour Chine-Japon-Corée.

17. Delissen, art. cité, p. 70.

18. *Id.*

19. Arnaud Nanta, « Le Japon face à son passé colonial », in Daniel Lefeuve & Olivier Dard (dir.), *L'Europe face à son passé colonial*, Riveneuve éditions, 2009 (version électronique non paginée).

20. *Id.*

21. Précisons que le passage concerne la question des « femmes de réconfort ». Mais comme cette question est au centre des controverses mémorielles entre Corée et Japon, l'assertion de Nanta ne peut qu'avoir une portée générale.

22. Tanaka Masaaki, *Nanking Jiken no Sokatsu : Gyakusatsu Hitei 15 no Ronkyo* [Une vue d'ensemble sur l'incident de Nankin : 15 raisons de nier le Massacre], Tōkyō, Kenkosha, 1987.

23. Qui, soit dit en passant, m'a invité à communiquer au grand colloque qu'il organisait pour le 70^e anniversaire de Nankin, à Tōkyō, en décembre 2007 – soit nettement après la parution de mon livre, et plus longtemps encore après la publication d'un article bilingue (français-anglais) dans *Perspectives chinoises* (n° 92, novembre-décembre 2005, p. 2-13), librement accessible sur la Toile – y compris en anglais – où je développais mon analyse du massacre de Nankin, y compris son chiffrage.

24. C'est moi qui souligne.

25. Selon Frank Gibney, préfacier de l'édition anglaise de son œuvre maîtresse : « When I talked with Honda in Tokyo in 1997, I asked him for his latest appraisal. « *Ju su man*, » he said. That is, something a bit over 100,000, but not approaching 200,000 » (Honda Katsuichi, *The Nanjing Massacre: A Japanese journalist confronts Japan's national shame*, New Delhi, Penguin Books India, 2000, p. xiii). Rappelons que Nanta essaye aussi de m'opposer à Honda, pourtant l'un des auteurs que je cite le plus – sans le suivre en tout point, mais pareille indépendance d'esprit semble dépasser la compréhension de Nanta. J'y reviendrai.

26. Contrairement à ce qu'avance Nanta (§ 29), je ne m'en tiens évidemment pas à « évaluer le nombre de morts *intra-muros* ». J'ai noté, sans ambiguïté, que les principaux massacres, ceux des prisonniers de guerre, avaient eu lieu hors les murs (en particulier p. 188).

27. On peut en admettre la motivation, pour des Japonais anti-révisionnistes : ne pas s'opposer trop frontalement aux exagérations venues de Chine (dont, en privé, ils se montrent parfaitement conscients), tout en préservant leur liberté de jugement sur ce qu'ils considèrent comme l'essentiel. Un historien français n'est heureusement pas tenu à pareille prudence.

28. Lewis S.C.Smythe, *War Damage in the Nanking Area, December 1937 to March 1938: Urban and Rural Survey*, Shanghai, Mercury Press, 1938.

29. Kasahara n'y ajoute sur le fond pas davantage foi que moi, comme l'indiquent les chiffres mêmes que mentionne Nanta : 2 millions de civils au moins dans la zone municipale de Nankin début décembre 1937 (§ 29 et note 38), et un chiffre maximal de victimes (militaires inclus) de 200.000 (§ 29). Cela signifierait près de 95 % de survivants chez les civils – ce qui exclut tout massacre systématique de la population dans son ensemble. Et ce n'est pas l'existence de la Zone de sécurité qui peut expliquer ce résultat : elle ne protégea que 200.000 personnes au grand maximum. La divergence est donc totale entre l'aile la plus avancée de la recherche historique japonaise sur Nankin – celle-là même qu'encense Nanta, et sur ce point je le rejoins, avec des nuances – et l'histoire officielle chinoise, rejointe par des auteurs comme Iris Chang. Parler de thèse « généralement admise » (§ 29) – et me l'opposer, bien sûr – relève de la vue de l'esprit. Cela ne fait que souligner une nouvelle fois la méconnaissance totale du dossier par mon contradicteur.

30. Cf. en particulier Margolin, *op. cit.*, p. 201. Je fournis dans mon long chapitre sur Nankin bien d'autres arguments à l'appui de mes conclusions.

31. Zhang Kaiyuan, *Eyewitnesses to Massacre: American Missionaries Bear Witness to Japanese Atrocities in Nanjing*, Armonk (New York), East Gate Book-M.E. Sharpe, 2001.
32. Hsü Shuhsi, *A New Digest of Japanese War Conduct*, Shanghai-Hong Kong-Singapour, Kelly & Walsh Limited, 1941.
33. Nanta juge pertinent de rapprocher l'aveuglement enamouré qu'il me prête pour les États-Unis de ma prétendue « relativisation » (§ 33) des bombardements nucléaires. Outre que le procès et Hiroshima n'ont rien à voir, je reste perplexe devant ce terme de « relativisation ». L'horreur unique subie par la population japonaise en août 1945 n'est évidemment pas « relative ». Je me suis borné à dire, dans la formule incriminée (toujours § 33), que les bombardements nucléaires pouvaient dans une certaine mesure être considérés comme des opérations de guerre ayant une fonction stratégique, ce qui les distingue du massacre de Nankin ; et qu'ils ne contrevenaient ainsi pas formellement au droit de la guerre, à la différence par exemple de la mise en esclavage des prisonniers du Japon. Mais, à propos de ces tragédies, j'avais ajouté que cela « ne clôt pas un débat qui relève aussi de la morale et de la philosophie, et pour certains de la théologie. » (p. 262).
34. Nanta me reproche de n'en avoir pas « consulté les minutes » (§ 33). C'était un choix à faire : il m'aurait fallu deux ou trois années supplémentaires pour les investiguer de manière satisfaisante, alors même que j'avais déjà à ma disposition une foule d'autres documents sur les violences de guerre japonaises. Je me suis donc contenté d'un compte-rendu déjà fort détaillé (Arnold C. Brackman, *The other Nuremberg : the untold story of the Tōkyō War Crimes Trials*, New York, William Morrow, 1987), de la relation du juge néerlandais - très anti-américain et grand adirateur de Pal - B.V.A. Röling (*The Tokyo Trial and Beyond : Reflections of a Peacemonger* (Edité par Antonio Cassese), Cambridge (RU), Polity Press, 1993), du livre déjà cité de Minear et de divers articles de revues. Le procès de Tōkyō, très sous-étudié par rapport à celui de Nuremberg, aurait constitué un sujet en soi. Mais ce n'était pas le mien.
35. Il n'y eut donc pas de face-à-face entre Asiatiques et Occidentaux pris en bloc. Ces derniers étaient, eux aussi, très divisés : le Français Bernard et le Néerlandais Röling rendirent des jugements séparés, l'Australien Webb un avis supplémentaire. Rien à voir, on le constate à nouveau, avec un procès entièrement régenté par les Américains.
36. On songe par exemple à la république indonésienne, qui exerçait dès 1945 sa juridiction sur une partie des anciennes Indes néerlandaises. Elle était, certes, en butte durant le procès aux empiètements hollandais, mais surtout elle avait pour président le principal collaborateur de l'occupant japonais, Sukarno.
37. Ils disposaient aussi d'un avocat japonais, généralement moins actif (et moins à l'aise dans une procédure de type essentiellement anglo-saxon).
38. Florence Hartmann, *Paix et châtement. Les guerres secrètes de la politique et de la justice internationales*, Paris, Flammarion, 2007.
39. Cf. par exemple « The Trial of Unit 731 », in *Japan Times*, 5 juin 2001.
40. C'est la conviction de Sheldon Harris, auteur d'un ouvrage fondamental sur la question: *Factories of Death: Japanese Biological Warfare, 1932-1945, and the American Cover-up*, New York, Routledge, 1993.
41. Les criminels de guerre condamnés (y compris à 20 ans ou 25 ans de prison - la peine de mort avait été abolie en 1947, pour n'être rétablie qu'en 1950) furent cependant tous libérés des camps soviétiques, en 1956 au plus tard, et renvoyés au Japon.
42. Ce que révèlent, entre autres, les souvenirs de Wilfred Burchett, journaliste australien communiste alors présent en Corée du Nord. Il est renversant que beaucoup, aux États-Unis, persistent à développer ce mythe - cf. par exemple l'ouvrage par ailleurs honorable de Peter Williams & David Wallace, *La guerre bactériologique - Les secrets des expérimentations japonaises*, Paris, Albin Michel, 1990.
43. Quant à mettre en valeur le fait que j'estime les *ianfu* « pas extrêmement nombreuses » (p. 354, cité § 35), il aurait quand même fallu avoir l'honnêteté de signaler que ce passage se situait juste

à la suite des développements de mon chapitre 9 où j'évoquais les millions de morts de faim et les autres millions de travailleurs forcés de l'occupation japonaise... C'est *uniquement* par rapport à cela que ce qualificatif s'imposait, de soi-même.

44. George Hicks, « The "Comfort Women" », in Peter Duus, Ramon H. Myers & Mark R. Peattie (ed.), *The Japanese Wartime Empire, 1931-1945*, Princeton, Princeton University Press, 1996, p. 311.

45. C'est entre autres ce que montre le volume (pourtant d'origine militante) publié par The Korean Council for Women Drafted for Sexual Military Slavery by Japan: *True Stories of the Korean Comfort Women*, Londres, Cassell, 1995 (édition originale en coréen: 1993). A condition qu'on sache le lire (ceci pour répondre à Nanta, qui me reproche bizarrement de ne pas l'avoir « véritablement utilisé » (§ 46 et note 64).

46. Il ne faut cependant pas l'exagérer : les unités opérant en Chine, et plus encore en Asie du Sud-Est, paraissent s'être fréquemment « débrouillées » par elles-mêmes, avec les ressources du bord. Ainsi les autorités locales chinoises durent-elles souvent fournir un contingent de femmes, si elles voulaient éviter de voir leurs villes dévastées (cf. p. 235-236).

47. Cette peur touche l'état-major, mais aussi les hommes : être contaminé valait dégradation.

48. Tout ceci est détaillé dans mon ouvrage (p. 358-360), où je m'inspire sur ce point de : Song Youn-ok, « Japanese Colonial Rule and State-Managed Prostitution: Korea's Licensed Prostitutes », in *Positions: East Asia Cultures Critique*, « The Comfort Women: Colonialism, War, and Sex », vol. 5, n° 1, printemps 1997.

49. Ce, d'autant plus que, contrairement à ce qu'avance Nanta, je n'attribue évidemment pas cette démarche « à un « consensus de haine » anti-japonais » (§ 40) – par ailleurs une pesante réalité en Corée. Je juge fondamentalement légitimes les revendications des nombreuses victimes coréennes du Japon impérial. Mais je ne veux pas ignorer que leurs causes sont fréquemment instrumentalisées par ceux qui désirent empêcher qu'on prenne à bras le corps l'étendue de l'adhésion en Corée coloniale au projet impérial nippon (qui alla bien au-delà d'une simple collaboration de quelques-uns) ; ou par ceux (celles en l'occurrence) qui, avec les puissantes églises protestantes autochtones, dénoncent « l'esclavage sexuel contemporain » qui irait avec les *Sex Tours*, de préférence ceux menés par des Japonais ; ou encore par ceux qui voient un « projet génocidaire » dans l'utilisation des *ianfu* coréennes (cf. p. 422-425).

50. Agressivité qui se mêle encore une fois d'une certaine incohérence. Il insiste en effet lourdement (§ 50 et note 70) sur quelques passages (p. 90-92 – et non 95 ; 119-125 ; pas par contre les p. 154-168, il suffit de regarder les notes référentielles correspondantes) qui « semblent » inspirés d'un ouvrage particulier. La belle trouvaille que voilà : je l'indique moi-même en note, sans ambiguïté. Pour lui, c'est là « le cœur de l'ouvrage » – un bien petit cœur donc, 9 pages... Je n'ai pas « recopié » John Dower (§ 45 et note 63), je l'ai parfois cité et m'y suis référé, de manière limpide... en même qu'à cinq autres ouvrages dans les p. 158-161 mentionnées. J'espère que mon censeur saisit la portée clairement diffamatoire d'une telle assertion. Par ailleurs, Nanta devrait consulter dans un dictionnaire la définition du mot « paraphrase », qu'il utilise à propos de ces passages : quand, p. 90-92, je m'appuie sur deux sections de livres (distincts) faisant au total 130 pages, je fais à la rigueur un résumé, mais sûrement pas de la paraphrase. Le but de l'opération est éclairci § 41 et note 59 : sont évoqués « les auteurs à qui il s'oppose (non sans les avoir abondamment paraphrasés préalablement) ». J'aurais donc coutume de mordre la main qui m'a nourri, plagiaire ingrat que je serais.

51. Cf. par exemple ma contribution, justement sur le Japon en guerre, in Philippe Chassaing, Olivier Dard, Jean-Louis Margolin & Sylvain Schirmann, *Les sociétés, la guerre, la paix 1911-1946*, Paris, CNED-SEDES, 2003.

52. Qui constitua, à ce qu'on m'a dit, un des critères de l'attribution du prix Augustin-Thierry.

53. La comparaison est plus probante qu'avec le génocide des Juifs, qui n'eut point d'équivalent dans l'orbe japonaise.

54. Reprocherait-on à un livre sur Auschwitz de ne pas détailler Stalingrad ?

55. Je ne commenterai par contre pas l'assertion gratuite et blessante selon laquelle mon attitude vis-à-vis des sources exposerait « le mépris dans lequel sont tenus ceux qui vivent, pensent et travaillent dans les langues dites « orientales », quelle que soit leur nationalité. » (§ 48).

56. Cette méconnaissance n'est aucunement dissimulée dans mon ouvrage (cf. p. 23). Et, bien entendu, je ne m'en glorifie pas !

57. Chose que les Allemands ont mis beaucoup de temps à admettre, mais il semble que ce soit aujourd'hui un acquis. On a aussi connu, à propos de l'histoire du nazisme, semblables débats centrés sur l'évaluation de la responsabilité de tel ou tel dirigeant, ou sur la mesure de tel crime précis, mais qui évacuaient l'idée d'une configuration criminelle d'ensemble de l'Etat national-socialiste, ainsi que la prise en compte de ses liens symbiotiques avec les différentes sections de la société allemande. Cela se passait dans les années cinquante et soixante...

RÉSUMÉS

Réponse de Jean-Louis Margolin, auteur de *L'armée de l'empereur : violences et crimes du Japon en guerre, 1937-1945*, à l'article d'Arnaud Nanta publié dans le numéro 15 de *Cipango*.

Reply from Jean-Louis Margolin, author of the book *L'armée de l'empereur : violences et crimes du Japon en guerre, 1937-1945*, to Arnaud Nanta's article published in *Cipango* No 15.

INDEX

Index géographique : Chine, Corée

キーワード : sensō hanzai 戦争犯罪, fashizumu ファシズム, ianfu 慰安婦, teikoku shugi 帝国主義, bōryoku 暴力, Nankin daigyakusatsu 南京大虐殺 (1937), Taiheiyō sensō 太平洋戦争 (1941-1945), Tōkyō saiban 東京裁判 (1946-1948), Chūgoku 中国, Kankoku 韓国, rekishi 歴史, shigakushi 史学史

Index chronologique : Nankin - massacre de (1937), guerre du Pacifique (1941-1945), Tōkyō - procès de (1946-1948)

Keywords : China, Comfort Women, Fascism, Imperialism, Korea, Nanking Massacre -- 1937, Tōkyō trial (1946-1948), Violence, War Crimes, War of the Pacific (1939-1945)

Mots-clés : crimes de guerre, fascisme, femmes de réconfort, impérialisme, violence